

ici NOUS ACCUEILLONS UN ENFANT



Bulletin d'information conjoint acheminé mensuellement
aux ressources de type familial – Octobre 2013

Inscription et réclamation à la CSST

Inscription

En vertu de l'entente collective en vigueur, toute ressource peut s'inscrire à la CSST, et ce, gratuitement. Voici les étapes à effectuer afin de s'inscrire :

- Utiliser le formulaire papier disponible sur le site de la CSST au lien suivant : <http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>. Vous ne pourrez pas remplir le formulaire en ligne, car vous devez fournir un numéro d'entreprise.
- Vous n'avez pas à fournir de numéro d'entreprise. Il est donc inutile d'aller chercher un numéro d'entreprise. L'obtention d'un numéro d'entreprise par la ressource est fortement déconseillée puisque cette situation pourrait avoir des incidences fiscales qui ne correspondent pas à la réalité juridique d'une ressource.
- Chaque signataire à l'entente spécifique doit s'inscrire à la CSST en utilisant le formulaire approprié et en indiquant la mention « TA » pour travailleur autonome dans la rubrique « Titre ». Utiliser un formulaire par signataire.
- Vous recevrez par la suite une lettre de la CSST ayant pour objet : Classification. Ceci indiquera le taux de prime par tranche de 100 \$ selon l'unité de classification à laquelle vous serez logé(e) en tant que ressource. Vous n'aurez rien à payer suite à la réception de cet avis.

- Éventuellement, vous recevrez de la CSST une facture à payer. Cette dernière devra être payée et ensuite l'établissement vous remboursera le montant intégral sur présentation des pièces justificatives à l'appui de votre demande.

Réclamation

- Si vous vous blessez dans le cadre de vos activités de famille d'accueil, la première chose à faire est de consulter le plus rapidement possible un professionnel de la santé.
- Il est primordial de mentionner au professionnel de la santé qu'il s'agit d'un accident de travail afin que ce dernier vous remette les documents appropriés.
- L'étape suivante consiste à remplir le formulaire de réclamation à la CSST qui est disponible sur le site de la CSST. Avant de remplir ce formulaire, veuillez contacter un(e) représentant(e) de votre association (ADREQ-CSD Montréal) afin d'obtenir des conseils sur la façon de procéder.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec un(e) représentant(e) de votre association.

Bertolette Demosthène, présidente
ADREQ-CSD Montréal

Babillard

- Quelques situations sont survenues ces derniers temps où il semblerait que des demandes de rétributions et allocations (DRA) se soient égarées dans la poste. Malheureusement, ces ressources n'avaient pas gardé de copie de leurs reçus. Afin de parer à toute éventualité et, par le fait même, accélérer le traitement du paiement des DRA, il serait judicieux que vous vous gardiez une copie des factures/reçus et réclamations que vous faites parvenir au service Affaires financières usagers/ressources.

Service Affaires financières
usagers/ressources

En sécurité pour l'Halloween

L'Halloween est une super activité pour les enfants, mais cela comporte des risques évitables. Nous vous transmettons un lien avec deux jeux faits par la SAAQ, et ce, expressément pour les jeunes et pour vous aider à faire les rappels nécessaires. Donc, accompagnez vos jeunes en faisant les jeux et ainsi vous assurez la sécurité tout en vous amusant.

Joyeuse Halloween!

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/jeunesse/parents/regles.html>



Soirée reconnaissance 2013

L'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec [ADREQ-CSD Montréal]
et le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire
vous invitent à la Soirée souper-reconnaissance annuelle 2013.

Cette soirée aura lieu le **19 octobre 2013**, à compter de 18 h.

Nous vous attendons en grand nombre au :
Centre des congrès et banquets Renaissance, 7550, boulevard Henri-Bourassa Est, à Montréal

Pour réserver, communiquez avec Mme Marie Neslie St-Cyr au 514 356-4087

La place des pères d'accueil : une implication bénéfique

Comme intervenants ressources, nous offrons des services auprès des ressources de type familial. Bien souvent, les rencontres ne mettent que les mères en présence. Le partenariat est bon, les services rendus aux jeunes sont excellents. Nous sommes bien sûr certains que les mères d'accueil agissent comme intermédiaires entre nous et les pères d'accueil en transmettant les informations ou les préoccupations, mais cela nous laisse tout de même avec la question suivante : quelle place accordons-nous aux pères d'accueil dans nos interventions?

La littérature scientifique et notre expérience nous confirment que l'implication des pères est très bénéfique pour les jeunes, les mères d'accueil et les pères eux-mêmes. Dans plusieurs familles, les pères peuvent même jouer un rôle égal ou même prépondérant auprès des enfants. Dans d'autres familles, le père peut jouer un rôle de soutien ou de médiateur pour la mère et les enfants, particulièrement lorsqu'il y a des tensions.

Nous sommes conscients que les horaires de travail ou d'activités rendent difficile la disponibilité de certains pères. Nous voulons donc valoriser et favoriser l'implication de ces hommes dans nos interventions parce qu'ils

sont importants dans la vie des enfants placés en ressource de type familial.

Intervenants ressources
Direction des services milieu à l'adolescence et ressources (DSMAR)



Calendrier des soirées d'information

Dates	Endroit
21 octobre 2012	Mont Saint-Antoine
25 novembre 2012	Mont Saint-Antoine

Les soirées ont lieu à la salle Paul-Émile Parent du Mont Saint-Antoine, de 19 h à 22 h. Le calendrier pour l'année 2014 suivra sous peu.